

Débat public ITER en Provence

Réunion de cadrage

Ste Tulle, le 2 février 2006

DÉBAT	PUBLIC	ITER	EN	PROVENCE	
RÉUNION DE CADRAGE					1
Ste Tulle, le 2 février 2006					1
Exposé sur le débat public					2
Patrick LEGRAND					2
Président de la CPDP					2
Présentation des mesures d'accompagnement					
et des projets autour d'ITER					4
Yannick IMBERT					4
directeur du projet auprès du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire					4
Les attentes du CEA et des partenaires internationaux					5
Pascale AMENC-ANTONI					5
Directrice générale d'ITER France et du centre de Cadarache					5
Présentation succincte du dossier du débat					6
Michel CHATELIER					6
Chef du département de la fusion à Cadarache					6
Echanges avec le public					9

Exposé sur le débat public

Patrick LEGRAND
Président de la CPDP

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à Ste Tulle pour cette seconde réunion du débat public consacré à ITER en Provence. Merci d'être là. Notre 1^{ère} rencontre a été un peu bousculée. Le débat n'en a pas moins été ouvert. Des questions ont été posées dans la salle, sur le site Internet et dans la presse. Des réponses ont été données sur la position des uns et des autres dans le cadre du débat, à sa marge et dans la presse. Evidemment, ce ne fut pas de la façon calme et ordonnée que tous, ou presque tous, espèrent, pour un débat sur un projet de société comme le projet ITER en Provence l'est.

Hier, lors de sa réunion mensuelle, la CNDP a conforté notre volonté de conduire ce débat dans les conditions que la grande majorité d'entre vous voulait. La CDPP a dans cet esprit pris l'initiative de proposer une 1^{ère} rencontre au mouvement dont se réclament les quelques opposants au débat pour leur expliquer précisément enjeux et méthodes. Disons-le tout net, en dégradant les conditions du dialogue, ils se trompent de moyens, de cible et même d'époque. Nous sommes fermement décidés à lutter contre toute tentative, d'où qu'elle vienne, qui chercherait à nous priver de ce moment d'intelligence collective que sont les débats publics, qui ont ailleurs, sur la gestion des déchets radioactifs, sur le projet de ligne THT Boute-Carros, sur le projet de liaison dédiée entre l'aéroport CDG et Paris, sur le port de Nice, montré leur utilité pour construire d'autres possibles que ceux que les intentions premières avaient imaginés.

Revenons à Ste Tulle et à ITER en Provence. Cette réunion est la seconde des quatre réunions générales de cadrage. Il nous faut en effet prendre ensemble la mesure des différentes facettes du projet, en partager les interrelations, les liens, les convergences et peut-être les contradictions, avant de soumettre ces facettes à toutes les discussions possibles sans a priori.

Toutes les interventions sont légitimes, à partir du moment où elles respectent les règles du dialogue. Vous êtes tous légitimes à avoir des questions, des points de vue, des avis, des espoirs et des craintes et à les exprimer ouvertement. Dans le cadre du débat public jusqu'au 6 mai prochain et dans d'autres enceintes ensuite, cette concertation se poursuivra sans aucun doute.

Les facettes du projet ITER sont multiples. Je les rappelle. Elles calent un premier périmètre du débat et elles se classent en 3 grandes familles :

- ITER est une installation de recherche expérimentale exceptionnelle et une institution internationale complexe ;
- ITER est un projet de court, moyen et long termes pour la région PACA, qui a des effets d'entraînement sur les territoires, les milieux, les conditions de vie et l'avenir des habitants et de quelques milliers de chercheurs et de techniciens étrangers ;
- ITER est un projet scientifique. A ce titre, il propose des conditions de vie pour demain qui font partie du débat. Science, technologie, options pour les sociétés seront aussi questionnées et ceci d'autant plus que ce projet touche au domaine de l'énergie, dont on sait qu'il est déterminant pour les sociétés humaines.

De ce point de vue, autant en débattre maintenant plutôt qu'à la veille de sa mise en œuvre dans 30, 40, 50 ans si tout va bien selon les vœux de ses promoteurs. ITER est donc un objet sociotechnique complexe.

Parlons maintenant du débat public ITER en Provence. Le débat public, que la CNDP, autorité administrative indépendante, depuis la loi de démocratie et proximité de février 2002, a la charge de mettre en œuvre, est lui aussi une innovation dans le domaine politique, social et administratif. C'est l'un des outils qui prolongent les réflexions qui ont pris corps lors de la conférence des Nations unies de 1992 sur l'environnement et le développement durable, l'un des outils de la concertation sans laquelle tout projet, quel qu'il soit, ne peut maintenant s'imaginer. C'est un moment particulier de la démocratie dans les processus de décision souvent plus longs, plus complexes qu'il n'y paraît. Le débat public est placé sous l'égide d'une commission indépendante, c'est-à-dire qui n'est liée à aucun acteur, neutre, n'ayant aucun avis sur le fond, mais des avis sur le fonctionnement du débat et sur la position des acteurs. Il se développe selon trois principes fondamentaux :

- la clarté et la transparence ;
- l'équivalence de chacun dans le droit à la parole ; tous, quelles que soient leur qualité ou leurs compétences, y sont invités, mais tous restent soumis à quelques règles qui font que le dialogue peut fonctionner ;
- l'argumentation. Nous souhaitons que les arguments se construisent collectivement.

Ces trois principes, je souhaite que vous les gardiez en mémoire.

J'en profite pour vous présenter mes collègues membres de la CPDP : Isabelle Giri, Patricia Jean-Drouart, Carole Guihaumé, Yves François. Hervé Le Guyader et Didier Houi sont retenus par leurs activités professionnelles et vous prient de les excuser. Tous sont des citoyens ordinaires en service civil.

Le résultat du débat se juge à la fin du processus. Si vous avez l'occasion de juger du débat sur la gestion des déchets radioactifs, vous verrez qu'un débat qui était très difficile contribue à faire avancer l'ensemble des choses. Rien ni personne ne sort indemne du débat. Le principal risque, et pour vous, et pour moi, et pour le projet, et pour les acteurs, c'est de changer d'avis, c'est de changer de conception, c'est de voir les autres un peu différemment.

Ce débat progresse en 4 temps. Les 3 premiers temps sont de notre responsabilité et de la vôtre.

Nous avons proposé 4 réunions de cadrage pour, tous ensemble, prendre connaissance du projet, entendre les premières questions et se faire une 1^{ère} idée de la façon dont on peut ensemble concevoir ITER en Provence.

La 2^{ème} étape sera consacrée à des réunions thématiques, car un projet aussi complexe doit être analysé de façon multiple. En lisant le dossier, nous avons identifié 7 grandes thématiques qui permettront de fouiller des aspects particuliers sans les isoler de l'ensemble.

D'autres réunions auront lieu localement, au plus près de l'installation prévue et dans la perspective d'en discuter globalement avec les habitants qui seront à son voisinage immédiat : c'est ce que nous avons appelé les rendez-vous locaux.

Le 4^{ème} temps, qui n'est pas le dernier, est celui où nous ferons notre compte-rendu. Le compte-rendu de la CPDP se prononcera sur la façon dont le débat s'est développé et rendra compte de vos avis. Ce compte-rendu sera remis à la CNDP qui produira un bilan et qui sortira de ce bilan un certain nombre d'avis, de souhaits et de propositions et les transmettra au maître d'ouvrage et aux personnes publiques responsables du projet. Celles-ci auront 3 mois pour annoncer publiquement la suite qu'elles comptent donner à ces propositions et remarques de toutes natures. C'est une sorte de contrat social, public et régulièrement vérifiable sur un projet pour trente ans.

Il est 18 heures 15. Nous allons entrer dans le dossier. Ce soir, nous avons 3 invités.

M. Yannick Imbert est le directeur du projet auprès du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER. Il dira ce qu'il attend du débat public et donnera une première vision d'ensemble des mesures d'accompagnement et des projets autour d'ITER.

Mme Amenc-Antoni est la directrice générale d'ITER France et du centre de Cadarache. Elle nous dira ce que le CEA et les partenaires pensent du débat et du projet.

Monsieur Châtelier commencera à nous présenter la machine et l'organisation qui va avec.

Puis, la discussion sera ouverte, dans le respect des principes d'équivalence, de transparence et d'argumentation. Je vous demanderai d'être synthétique afin que chacun puisse parler. Pardonnez-moi, j'ai été trop long.

Présentation des mesures d'accompagnement et des projets autour d'ITER

Yannick IMBERT

directeur du projet auprès du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, après la décision prise le 28 juin 2005 d'implanter le projet ITER à Cadarache, le Premier ministre a demandé le 29 juin au préfet de région de s'assurer que les conditions d'accueil de ce grand projet international puissent être réunies :

- faire en sorte que l'ensemble des échéances préparatoires à l'implantation du projet scientifique soit tenues ;
- faire en sorte que ce projet, qui est au départ un projet scientifique et technologique, puisse devenir un projet d'aménagement et de développement du territoire, qu'il ne soit pas un projet extraterritorial, mais qu'il irrigue le territoire et que l'on en fasse un facteur de développement ou d'accélération de développement du territoire.

Je remercie monsieur le député, le vice-président du Conseil régional, les maires ici présents, les présidents de Conseils généraux présents qui manifestent cette volonté de transformer l'essai. L'essai est beau. C'est pour la France une excellente nouvelle que d'avoir obtenu l'implantation de ce projet. Nous devons maintenant nous l'approprier et le transformer, pour que ce projet scientifique devienne un projet de développement du territoire.

- **tenir les échéances**

Un certain nombre de conditions sont requises pour que, sur la période 2009-2015, le projet scientifique proprement dit puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Cela veut dire essentiellement faire en sorte que l'itinéraire de transport de charges lourdes soit réalisé et faire en sorte que nous organisions les conditions d'accueil de nos partenaires internationaux, notamment en termes de logement.

- **faire en sorte que ce soit un projet de développement du territoire**

Il faudra voir ce qui peut être accéléré par le projet, mais aussi ce à quoi nous n'avions pas pensé, mais que la dynamique ITER initie. Quand l'expérimentation sera terminée, avec succès, que restera-t-il ? Qu'aurons-nous su faire à l'occasion de ce projet scientifique international pour faire en sorte que notre région, nos départements, nos communes aient trouvé un coup d'accélérateur à leurs aménagements et à leur développement ?

Voilà la mission qui m'a été confiée. Elle est importante. Elle se fera dans un partenariat réel. « Partenariat » est un terme souvent galvaudé. Il arrive fréquemment qu'on le mette en avant pour ne pas forcément le faire vivre. Cela ne peut pas être le cas sur le projet ITER. Pourquoi ? D'abord, parce qu'il faut être respectueux de la parole donnée et des engagements pris. La France n'aurait pas obtenu ce projet si elle n'avait pas présenté une face unie (engagement de l'Etat et engagement des collectivités territoriales). La moitié de l'engagement pris sur le plan financier par l'Etat français, nous le devons à un engagement résolu, déterminé, consensuel, moteur, des collectivités locales. Cela comporte naturellement un copilotage sur un certain nombre de volets de développement parce qu'aucun des élus que j'ai rencontrés jusqu'à présent ne pose la question du retour sur investissement, mais il est naturel et responsable de la part des collectivités locales de faire en sorte que l'argent du contribuable qu'elles gèrent et qu'elles entendent investir sur le projet soit bénéfique aux populations. Voilà pourquoi cela se fera en copilotage et en partenariat. Il faut que nous ayons une approche partagée des problèmes et qu'ensuite, nous puissions ensemble construire autour du projet scientifique ITER.

Les attentes du CEA et des partenaires internationaux

Pascale AMENC-ANTONI

Directrice générale d'ITER France et du centre de Cadarache

Le CEA a été désigné par les partenaires internationaux pour les représenter dans le cadre de ce débat public, mais aussi dans tout le processus d'autorisation de cette installation nucléaire de base que sera ITER. C'est à ce titre que moi-même et surtout Michel Châtelier, qui est le chef du département de la fusion à Cadarache, intervenons dans le débat. L'équipe internationale et la partie européenne ne seront pas absentes du débat. D'abord, ils ont travaillé avec nous sur le dossier du débat et ils sont parmi nous aujourd'hui, notamment M. Tada, le chef de l'équipe internationale sur le site de Cadarache. Ils pourront répondre à vos questions. Nous comptons sur le débat public pour pouvoir expliquer le projet et ses impacts. Il est normal que les habitants de cette région puissent entendre et poser des questions. J'espère que nous pourrons aller jusqu'au bout de ce moment de démocratie et d'écoute réciproque.

Présentation succincte du dossier du débat

Michel CHATELIER

Chef du département de la fusion à Cadarache

.I Les motivations du projet

La motivation du projet ITER repose sur une analyse de la situation énergétique mondiale présente et future.

- Les besoins en énergie sont croissants au niveau mondial avec l'émergence de grands pays comme la Chine et l'Inde, ce qui explique en grande partie l'intérêt général pour ce projet.
- Les énergies fossiles telles que le pétrole ou le gaz vont disparaître progressivement à l'échelle des 40 à 60 années à venir. Il n'est pas nécessaire d'argumenter. Il suffit de lire le journal pour constater que le pétrole est passé de 10 à 70 euros/baril et on ne voit pas très bien ce qui pourrait arrêter cette progression.
- Enfin, il est nécessaire de limiter les émissions de gaz carbonique, pour lutter contre le réchauffement climatique.

La population mondiale va passer de 6 à 10 milliards d'habitants au cours des dizaines d'années qui viennent : aussi est-il nécessaire de développer l'ensemble des solutions énergétiques qui permettront de faire face aux besoins dans le siècle qui vient et au-delà.

De ce point de vue, la fusion se présente comme une option possible, mais ce n'est pas une option garantie. A aucun moment de ma présentation, je ne vous dirai que ces recherches aboutiront à coup sûr. Personne ne le sait. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a un effort mondial qui a commencé pour essayer de développer cette forme d'énergie.

.II Le projet scientifique

La fusion est l'association de deux noyaux d'hydrogène, le deutérium et le tritium en un noyau plus lourd, l'hélium. C'est le processus contraire à la fission. C'est comme cela que fonctionnent les étoiles, puisqu'au cœur des étoiles, ce processus de fusion est au travail pour produire de l'énergie. Les chercheurs ont cherché à reproduire sur terre ce phénomène qui nécessite d'atteindre de très hautes températures, celles que l'on observe au cœur du soleil (centaines de millions de degrés). Pour obtenir sur terre de telles températures, nous avons développé des machines produisant des champs magnétiques intenses : des tokamaks. Dans les années 90, il est apparu à la société des chercheurs qu'il fallait réaliser un grand dispositif magnétique pour atteindre ces températures. C'est par exemple le cas de la machine JET en Europe, qui a déjà produit des mégawatts de puissance de fusion, et de la machine JP60 au Japon, qui a à peu près les mêmes performances que le JET. Ces expériences ont été faites sur des durées courtes mais parallèlement nous avons développé les technologies permettant des durées longues. Ce sont les aimants supraconducteurs ou des matériaux réfractaires qui peuvent supporter les très hautes températures.

ITER est la synthèse de toutes ces recherches à travers un dispositif de taille suffisante pour obtenir les performances recherchées, c'est-à-dire les très hautes températures à un prix suffisamment faible. En utilisant 50 mégawatts de puissance de chauffage extérieur pour chauffer le milieu ambiant, on récupère à travers les réactions de fusion 500 mégawatts de puissance thermique, soit 10 fois plus. C'est la démonstration scientifique de la capacité de reproduire ces réactions sur terre.

C'est l'objectif principal d'ITER de démontrer que l'on est capable de produire ces conditions en construisant ce grand appareil dans le cadre d'une collaboration internationale et en l'exploitant pour produire le résultat que je viens d'énoncer.

Cette machine a aussi des objectifs technologiques, puisqu'il faut la construire. C'est un ensemble assez complexe. Par conséquent, elle permettra d'intégrer l'ensemble des techniques nécessaires telles que les aimants supraconducteurs de grande taille que l'industrie devra fabriquer ou bien des composants qui peuvent résister aux fortes températures qui seront engendrées (températures du cœur du soleil).

Un schéma qui représente une expérience montre comment fonctionne l'appareil.

Le plasma est enserré dans des bobinages dans lesquels circulent des courants permettant de réaliser le champ magnétique. Les bobines créent le champ magnétique. Le mélange de deutérium et de tritium est injecté dans la machine. Le plasma est chauffé par des ondes, comme dans un four à micro-ondes, ou par des particules. Lorsque les températures sont atteintes, la fusion se déclenche et produit la puissance recherchée. Cette expérience, qui durera quelques centaines de secondes, permettra de produire 500 MW de puissance en n'apportant que 50 MW de puissance de chauffage.

La machine sera située près du site de Cadarache, mais dans une zone extérieure, puisqu'il s'agit d'un projet international qui est indépendant du CEA.

Il a fallu proposer un itinéraire entre Fos-sur-Mer et Cadarache pour le transport des pièces qui constitueront la machine. Les partenaires livreront un certain nombre de composants qui seront assemblés sur place. Il y aura environ un convoi par semaine sur une durée de deux ans environ.

.III L'organisation

Il y a 3 niveaux d'organisation.

L'organisation internationale sera située à Cadarache. Elle sera responsable des objectifs scientifiques et de la maîtrise d'ouvrage.

Des agences domestiques représentent chacun des partenaires¹. L'Europe aura une agence domestique et l'agence domestique européenne fournira les composants qui sont de la responsabilité de l'Europe, comme l'agence domestique russe fournira les composants qui sont de la responsabilité des Russes, et ainsi de suite pour les Japonais, les Coréens et les Américains.

Au niveau français, nous avons un certain nombre de responsabilités. Une mission étatique a été créée, avec un haut représentant, M. François d'Aubert. Par ailleurs, l'agence ITER France, sous la responsabilité de Mme Amenc-Antoni, qui est située au CEA, gèrera un ensemble d'obligations pour permettre l'avancée du projet. Enfin, la mission d'accompagnement, dirigée par Yannick Imbert, qui dépend de la préfecture, veillera au respect des engagements de la France en région.

¹ Les pays partenaires : Chine, Etats-Unis, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, Union européenne.

.IV Le coût et le financement du projet

Le coût de l'équipement s'élève à 3,86 milliards d'euros, les dépenses de recherche et développement à 100 millions d'euros, les coûts de personnel à 610 millions d'euros. Le coût d'aménagement du site sera pris en charge par la France.

La construction s'étalera sur 10 ans. La machine devrait démarrer vers 2016.

Le coût d'exploitation sera d'environ 240 millions d'euros sur vingt ans. Pourquoi vingt ans ? Parce que, si l'on attend les grands résultats dans les 5 à 10 premières années, l'investissement est tel que l'on souhaite l'exploiter sur une durée de 20 ans. C'est le cas des machines qui ont été construites et qui sont en fonctionnement actuellement.

Enfin, une provision pour démantèlement, de 530 millions d'euros, est partagée entre les différents partenaires.

Le coût total est de 10 milliards d'euros sur 20 ans.

Ce coût sera partagé entre les différents partenaires, à hauteur de 10 % pour chaque partenaire, sauf pour l'Europe qui paiera 50 % (38 % purement européen et 12 % pour la France).

.V La réglementation et la maîtrise des risques

Du point de vue réglementaire, la fusion est une réaction nucléaire qui crée des neutrons qui dégagent de la radioactivité. On utilise aussi du tritium qui est un gaz radioactif. La réglementation oblige donc à prendre des mesures très précises pour la manipulation d'ITER et de ce gaz.

C'est une installation nucléaire de base : cela veut dire qu'elle est soumise à la réglementation française. L'autorité de sûreté nationale veillera à ce que la réglementation soit respectée, quand bien même le projet international est maître d'ouvrage.

Les risques de l'installation sont les risques nucléaires avec le tritium, les risques chimiques avec l'utilisation de béryllium, les risques d'inondation et de séisme. Chacun d'entre eux a fait l'objet d'un certain nombre d'études qui seront présentées dans un rapport préliminaire de sûreté à l'autorité de sûreté.

Le principe de défense en profondeur exprime que le risque essentiel est un risque d'existence de radioactivité sur le site. Il n'y a pas de risque d'explosion mais il y a un risque de dissémination des matières radioactives. Par conséquent, un certain nombre de barrières sont mises autour de ces matières, chacune des barrières étant surveillée en permanence. Dès lors qu'une fuite apparaîtrait sur l'une d'entre elles, tout serait arrêté pour restituer la barrière de sorte qu'il n'y ait jamais 2 barrières qui puissent fuir en même temps.

Les déchets de l'installation sont estimés à 100 m³ par an au cours de l'exploitation. Ce seront des déchets faiblement à très faiblement radioactifs pour 95 % d'entre eux.

Au moment du démantèlement, en 2040, les déchets se monteront à 30 000 tonnes, dont 90 % seront faiblement ou très faiblement radioactifs. Leur stockage se fera par des moyens classiques à travers l'ANDRA, qui est l'agence nationale pour les déchets radioactifs.

Enfin, j'ai parlé tout à l'heure de la manipulation du tritium, qui est un gaz qui pourrait fuir si l'on ne respectait pas les règles de sécurité qui seront imposées. Les études d'impact ont montré que le rejet moyen en fonctionnement normal serait de 0,01 millisievert, ce qui est très faible quand on la compare sur une échelle d'activité humaine.

.VI Le calendrier

Le débat public se déroule actuellement. Les autorisations administratives auront lieu en 2006 et 2007. Les terrassements pourraient prendre place en 2007-2008 et les premières pierres du bâtiment tokamak être posées en 2008-2009.

L'itinéraire routier serait aménagé entre 2007 et 2009-2010.

L'assemblage de la machine commencerait en 2011 pour un démarrage en 2016.

Merci de votre attention.

Echanges avec le public

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Tout ce qui a été développé par M. Châtelier est dans le dossier du maître d'ouvrage, que je vous conseille vivement de lire.

Je souhaiterais que les questions soient courtes. Quoi qu'il arrive, nous allons passer deux mois et demi à trois mois ensemble. Nous aurons donc le temps d'aller au fond des choses.

Jean-Claude CAUVIN, retraité du CEA, militant communiste

Je me réjouis de la décision prise de faire ITER et de le faire à Cadarache. La recherche a besoin de projets fédérateurs : je considère qu'ITER en est un. La recherche a besoin de coopération internationale : ITER est une aventure extraordinaire de ce point de vue. Sur les questions d'énergie, attention à ne pas accrédi-ter l'idée qu'ITER règle les problèmes immédiats. ITER ne règle pas les problèmes immédiats mais je crois que c'est le rôle des scientifiques que de donner une palette la plus large possible aux politiques pour qu'ils puissent décider en toute connaissance de cause.

Ceci étant dit, comment réussir cette aventure ? Je pense que l'une des conditions de la réussite est l'acceptabilité sociale. De ce point de vue, j'ai quelques inquiétudes quand j'entends ce qui se dit à droite ou à gauche. Je vais prendre quelques exemples, en commençant par l'emploi. Certes, ITER va créer 500 emplois de scientifiques pendant la phase de construction et 1 000 emplois pendant la phase d'exploitation, ainsi que des emplois indirects. Tout cela me paraît juste mais ces chiffres ont fait fantasmer ceux qui travaillent sur la spéculation foncière et ont fait instrumentaliser le projet ITER par des politiciens.

Il faut faire le bilan de l'ensemble des emplois sur le site d'ITER de Cadarache. Quel est ce bilan quand on ajoute au démarrage d'ITER la fermeture de l'installation Cogema, les décroissances d'effectifs au CEA et la fermeture à terme de Tore Supra ? On arrive à un bilan quasiment équilibré. Arrêtons de fantasmer sur les effectifs qui vont croître de façon extraordinaire et sauver toute la région.

Ma deuxième remarque porte sur le chantier. Dans le contexte actuel, permettez-moi de craindre que le chantier ne devienne l'outil de déréglementation du Code du travail s'il n'y a pas des garanties qui sont données que le droit du travail français, que les salaires, que les horaires du droit du travail seront effectivement appliqués sur ce chantier. Quelle est la structure qui garantira le respect du code du travail ? Comment fera-t-elle ? C'est une question capitale car sinon on va opposer les salariés entre eux. D'ailleurs, si on parle beaucoup de l'accueil des 500 ou des 1 000 scientifiques, on parle rarement de la façon dont on va accueillir les enfants des familles qui travailleront sur les chantiers. On parle d'école internationale mais elle n'est pas pour eux bien sûr, elle est pour les scientifiques.

Mon troisième exemple concerne l'école internationale. Si l'école internationale doit devenir un outil pour faire une école à deux vitesses en France, un ghetto dans lequel sera parquée une élite...

De la salle

La question devait être courte !

Jean-Claude CAUVIN

Ma dernière question porte sur le financement. Monsieur Imbert a évoqué le fait que l'Etat français allait apporter une contribution. Les collectivités locales apportent plus de la moitié, contrairement à ce que vous avez dit. Il y aura une part importante sur le budget Euratom au niveau européen. ITER fera-t-il l'objet d'une ligne spéciale ou ponctionnera-t-il les autres recherches, par exemple celle du CEA qui est déjà en grande difficulté ou celle du budget fusion ?

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Je vous signale que les réunions thématiques permettront d'approfondir les différents thèmes que vous avez évoqués.

Yannick IMBERT

Je partage votre avis : l'acceptation sociale de ce projet est une question fondamentale. Ce serait une grave erreur que de donner à penser que, parce qu'il y a un label ITER, des problèmes se résolvent alors que les problèmes ne se résolvent pas pour tout ce qui n'est pas labellisé ITER. J'ai eu un entretien cet après-midi avec une anthropologue qui me faisait des offres de service pour rejoindre la mission d'accompagnement ITER. La discussion n'était pas éloignée de vos préoccupations : « comment allez-vous travailler l'appropriation du projet dans les mentalités ? » Je vous rejoins sur cette vigilance que nous devons avoir.

Sur l'emploi, je n'ai entendu aucun responsable politique de cette région faire apparaître le projet ITER comme la baguette magique de la résolution du problème du chômage dans la région.

Personne ne s'y est risqué, parce que chacun sait bien que, quantitativement et qualitativement en termes d'adéquation des emplois, ce sera un peu plus compliqué qu'il n'y paraît.

Toute une phase de ce projet appartient à des domaines d'expertise qui sont dans l'accord international. Je rappelle que l'accord international est essentiellement en nature, c'est-à-dire dans la fabrication des composants de la machine et dans l'apport de matière grise.

Cela veut dire qu'il faut mettre en place les outils qui permettent de faire en sorte que les emplois créés par ITER profitent au maximum aux habitants de la région, quitte à adapter l'appareil de formation. J'ai déjà rencontré des présidents de Conseils généraux qui sont prêts à adapter à la marge tel ou tel aspect de leur plan pour tenir compte des filières et des métiers dont on aura besoin. Nous allons proposer très rapidement une typologie des différentes filières et métiers qui seront mobilisés (métiers du BTP, métiers de la chaudronnerie, etc.), analyser ce que nous sommes capables de mettre en face avec la main d'œuvre disponible à cause du chômage (j'aurai dans mon équipe un directeur du travail dont ce sera la tâche essentielle), mettre en action tous les réseaux de l'emploi et de la formation pour faire en sorte que la demande et l'offre d'emplois s'ajustent au mieux.

Ensuite, la spéculation foncière est une préoccupation légitime. Elle a été vue très vite par l'Etat et les collectivités locales. Deux communes des Alpes-de-Haute-Provence savent que, si nous n'avons pas mis en place les pré-ZAD (pré zones d'aménagement différé), la situation aurait été dramatique. Nous avons des exemples très concrets de projets qui seraient partis en d'autres circonstances et qui ne sont pas partis parce que l'instrument d'action de la puissance publique (Etat concerté avec les maires) a réussi l'objectif que nous nous sommes fixés. Maintenant, nous aurons un débat très précis avec les maires sur la question : comment ajuster ce qui a été « pré-zadé » et ce qui sera définitivement zadé ? Par souci de bien faire, on a vu trop large. Dans une réunion qui se tiendra le 22 février, à laquelle l'ensemble des élus concernés seront conviés, nous allons lancer une étude, financée par l'Etat et l'EPFR (établissement public foncier régional) qui va regarder sur le territoire repéré les endroits où l'on peut penser que les gens chercheront à s'implanter, de manière à ne pas immobiliser inutilement des territoires et à pouvoir permettre aux élus de bonifier des territoires qui, aujourd'hui, sont « gelés ».

Sur l'école internationale, la réponse à votre question est claire : c'est tout le contraire de tout ce que vous avez décrit. Cette école est un établissement de droit commun, dirigé par des fonctionnaires de l'Etat, dont le recrutement sera au moins à 25-30 % local, parce que nous voulons en faire un instrument pédagogique. Dans l'équipe que j'anime, il y a un proviseur, M. Hardy, qui est chargé de ces questions et qui sera amené à diriger l'établissement. Le projet pédagogique sera soumis, comme tout projet pédagogique en France, au ministère. J'ai rencontré lundi soir le directeur de cabinet du Ministre de l'éducation nationale pour faire en sorte que la commission donne des avis dans des délais raisonnables, parce que nous devons être au rendez-vous de la rentrée 2009. Je vous confirme qu'il n'y aura aucune procédure dérogatoire. Que restera-t-il dans ce territoire de la locomotive ITER ? Beaucoup moins d'enfants de chercheurs internationaux. Il faut que cet établissement d'enseignement serve au territoire sur lequel il est implanté.

Sur le droit du travail, j'ai suivi dans un autre poste le projet de laser mégajoule à Bordeaux. Travaillent sur ce chantier 1 300 ouvriers du BTP et de génie civil. Il y a 9 coordonnateurs de sécurité et l'inspection du travail fait une visite hebdomadaire. Les entreprises qui travaillent sur ce chantier sont soumises au droit du travail français et, qui plus est, nous avons fait en sorte qu'il n'y ait pas de procédure dérogatoire du droit commun. Il en sera de même sur ITER.

Pascale AMENC-ANTONI

Je vais aller dans le même sens que Yannick sur l'aspect formation. Il y aura des emplois qui seront différents selon les périodes. Cela commencera par beaucoup de BTP. Le projet commencera par une revue de projet. C'est l'un des premiers travaux de l'équipe internationale qui a commencé à s'implanter. Sur le site, les travaux ne commenceront que d'ici quelques mois, une fois achevés le débat public et les enquêtes publiques, mais des membres de l'équipe internationale sont déjà arrivés et vont continuer à arriver dans le cours de l'année 2006.

Ces personnes, nous les accueillons, parce qu'il n'est pas facile d'arriver en France quand on vient de l'étranger, surtout de pays qui ne sont pas de la Communauté européenne. Il faut régler les problèmes de visas, de titres de séjour, de permis de conduire, de carte grise, d'apprentissage de la langue française : nous les aidons dans toutes ces démarches.

Nous sommes en train d'effectuer le recensement des métiers dont nous aurons besoin aux différentes phases du projet. Nous avons plusieurs années devant nous pour réfléchir, avec l'Etat, le rectorat, la CRCI et les CCI, définir les filières et engager les formations. Nous manquons aujourd'hui de compétences en génie civil et en électricité.

Il n'y aura pas que des scientifiques et des ingénieurs sur le chantier. Nous aurons besoin de techniciens et d'administratifs de différents niveaux. Il y a là matière à ouverture pour de nombreux jeunes, même s'il ne faut pas fantasmer sur des quantités mirifiques d'emplois. Cependant, ils sont quand même là ces emplois. Quand bien même ils ne viendraient qu'en remplacement d'emplois supprimés, ce serait déjà cela. Je ne sais pas si nous avons aujourd'hui tous les éléments pour faire la balance. Au CEA, des installations ferment mais beaucoup d'autres sont en cours de construction : ITER en une, mais il y aussi le réacteur Jules Horowitz. C'est un investissement qui va générer des emplois dans le BTP, mais également des emplois d'ingénieurs et chercheurs, et qui représente environ 600 millions d'euros.

Patricia STAREC, élue à Forcalquier, militante Verts

Je me fais le porte-parole de mes compagnons qui sont dehors. Ils contestent légitimement une décision qui a été prise sans l'avis de la population. Quand j'entends « un coup d'essai réussi », « un partenariat réel », « avec une approche partagée du problème », « avec une bonne utilisation de l'argent du contribuable », je me pose des questions. Quand on sait que seulement 12 % de la population est pour le nucléaire comme piste d'énergie et que 62 % sont farouchement contre, je me demande où est l'approche partagée du problème.

J'entends aussi qu'il faudra être au rendez-vous du logement pour accueillir les techniciens et les scientifiques pour ITER. Là, on met tous les moyens en œuvre, alors que l'on sait que, sur Manosque, il y a 300 demandes de logement qui ne sont pas satisfaites depuis longtemps.

Ensuite, on parle du projet ITER comme quelque chose qui va répondre aux besoins en énergie des pays émergents. Mais le besoin en énergie est pour maintenant et non pas dans 80 ans. On sait qu'ITER donnera ses 400 secondes dans 50 ans et qu'après le projet ira ailleurs. Ce sont les scientifiques qui l'ont dit. Ce ne sera plus Cadarache qui en profitera.

La fusion est une piste, mais elle ne peut pas garantir de l'énergie à 100 %. On fait des recherches dans l'espoir que, peut-être, avec un peu de chance, on arrivera à couvrir les besoins énergétiques. Or aujourd'hui, ce n'est pas la peine d'imiter le soleil. Le soleil, il est là. On sait déjà faire de

l'énergie solaire, comme on sait déjà faire de l'énergie éolienne, de l'énergie à base de biomasse, de l'énergie hydraulique, etc. On pourrait dépenser de l'argent pour tout de suite développer les énergies renouvelables et créer des milliers d'emplois dans la région.

Monsieur Legrand, j'ai participé à la CLI² d'octobre où vous étiez venu annoncer le débat public. Certains contestaient déjà la façon de faire, à savoir organiser un débat alors que tout est déjà décidé sans la population. Une question avait été posée : à l'issue de ce débat, la décision peut-elle être annulée ? Vous dites qu'il y a eu des cas en France où la décision a été annulée grâce au débat public. Quels ont été ces cas ?

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Vous avez dans le dossier notre lettre de mission page 66. La CNDP décide,

- « considérant que l'accord international conclu le 28 juin 2005 comporte à la fois la décision de réaliser ITER et celle de l'implanter sur le site de Cadarache ;
- considérant qu'ainsi les choix essentiels sont acquis, que cela n'exclut pas la nécessité pour la personne publique responsable de répondre aux questions du public sur les justifications du projet,
- considérant en outre que les enjeux économiques et sociaux du projet, son insertion dans l'environnement et ses impacts, les équipements d'accompagnement prévus offrent matière à débat,
- considérant qu'ainsi il convient de reprendre la préparation de ce débat public décidé le 2 juillet 2003,

décide que l'activité de la CPDP sur le projet ITER en Provence reprend à compter de ce jour (6 juillet 2005).

Tous les bons connaisseurs du débat public savent qu'un certain nombre de projets n'ont pas abouti, parce que d'autres options sont sorties du débat. Le débat public sur le projet de canal Rhin-Rhône a conduit à l'abandon du projet.

De la salle

Cela n'a pas été une bonne affaire !

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

C'est votre avis. D'autres projets sont sortis transformés du débat, comme le projet Port 2000 du Havre.

Nous avons décidé de proposer aux organisations dont les militants à l'extérieur se réclament une rencontre pour parler du débat public. Comment cela marche ? Comment intégrer leurs questions au débat ?

² CLI = Commission Locale d'Information.

Madame, je voudrais répondre à votre avant-propos. Bon nombre de personnes dans cette salle, et j'en suis, voudraient assez volontiers que les gens qui sont dehors viennent débattre. Le problème, c'est qu'ils veulent confisquer le débat. Il est assez paradoxal que des personnes...

De la salle

Pourquoi le débat se fait après que la décision a été prise ?

Yannick IMBERT

Il est assez paradoxal que des personnes qui protestent contre un soi-disant déni de démocratie soient là précisément pour faire en sorte que le débat n'ait pas lieu et à deux reprises déjà.

Applaudissements dans la salle.

Madame, vous dites que le projet que nous vous proposons n'a pas de légitimité car il n'a pas l'avis de la population. Sauf à vouloir refaire tous les jours les institutions et la société, permettez-moi de vous rappeler que 32 nations, 32 gouvernements, démocratiquement désignés, ont décidé de s'associer sur ce projet. Je suis partisan d'un débat public et d'une libre expression de chacun mais pas au prix de l'inversion de nos institutions. Il y a des gens qui ont été désignés pour, au nom de la population, prendre des décisions et en toute hypothèse, si *in fine* la population n'est pas d'accord avec ces choix, nous vivons heureusement dans un pays où les rendez-vous démocratiques permettent de remettre en cause éventuellement et ceux qui ont pris les décisions et les décisions elles-mêmes.

Sur le logement, le projet ITER en lui-même suppose que l'on réalise 700 logements par an, ce qui n'est pas considérable, sauf qu'aujourd'hui les objectifs que l'Etat et les collectivités locales se donnent dans cette région en matière de logement, et notamment de logement social, ne sont pas atteints. En clair, il va falloir se retrousser les manches. L'erreur à ne pas commettre serait de se limiter à construire 700 logements pour répondre aux besoins d'ITER. S'il faut 700 logements pour répondre aux besoins ITER, il faut en construire le double. Ne retenez pas les chiffres, je ne les ai pas évalués précisément. Si l'on donne à penser que ce qui n'était pas possible sans ITER est possible avec ITER, on commet une grave erreur.

Il faudra donc concevoir une politique de logement pour répondre aux besoins engendrés par ITER mais dans un ensemble qui permette à la population locale de voir satisfaire ses besoins. Il ne faut surtout pas construire des villes nouvelles, ni des clubs Méditerranée isolés et coupés du territoire. Il faut travailler, et l'association Réussir ITER par exemple a commencé à y réfléchir, à une politique qui fasse que, dans chaque commune candidate à l'accueil, on réfléchisse à un ajout qui s'insère harmonieusement dans la commune.

Stéphane VARTAGNAN, habitant de Manosque

Je suis surpris d'entendre aujourd'hui que les Verts soient contre le projet ITER. A l'époque, quand le projet a été décidé, c'était sous le gouvernement de Lionel Jospin, alors que Mme Voynet était ministre de l'environnement. Il ne me semble pas avoir vu Mme Voynet démissionner du gouvernement. Au niveau européen, les députés européens écologistes n'ont rien dit non plus.

Monsieur Bennahmias a passé des accords avec la région PACA PS et PC pour voter le budget ITER et obtenir en contrepartie qu'un budget équivalent soit investi dans les énergies renouvelables. Enfin, au niveau des communes alentours, il me semble que les budgets ont été votés, alors que des écologistes étaient présents dans les conseils municipaux.

Madame, je pense que nous ne partageons pas la même conception de la démocratie. Vous manipulez la haine et la peur : ce n'est pas ma conception de la démocratie.

J'ai deux questions. Premièrement, quelle part représente ITER dans la recherche européenne ? Deuxièmement, les réglementations françaises applicables aux installations nucléaires de Cadarache seront-elles applicables à ITER ? Y aura-t-il un contrôle indépendant ?

Michel CHATELIER

Madame a fait allusion aux 400 secondes dans cinquante ans. Je comprends que mon exposé soit suffisamment bref pour ne pas donner la substance réelle, mais ce n'est pas du tout cela. Les 400 secondes sont un objectif scientifique. Cela suffit pour faire la preuve. Ceci étant, on fera certainement plus parce que c'est faisable. Qui plus est, on aura ces résultats non pas dans 50 ans, mais dans les 5 années qui suivront la réalisation d'ITER. J'ai dit que le dispositif sera utilisé ensuite pour des recherches, parce que c'est un dispositif de grande taille, coûteux, partagé et qu'il y a beaucoup à faire dessus.

Pour répondre à Monsieur Cauvin, je suis désolé si j'ai donné l'impression que la fusion allait donner des résultats dans les années qui viennent. Bien sûr que non. Le problème de l'énergie est un problème durable : il faut donc préparer des solutions à court terme mais aussi des solutions à long terme. Il faut admettre que la génération qui vient de naître va entrer dans ces problèmes, qu'elle soit française, européenne ou mondiale.

Enfin, le prochain PCRD³ européen, qui s'étale sur 7 années, est doté d'un budget de 76 milliards d'euros pour la recherche. Sur cette somme, le projet ITER représente environ 1,5 milliard d'euros.

Pascale AMENC-ANTONI

Cela fait partie des engagements de départ, qui ont été réitérés à la fin des négociations internationales : en matière de sûreté, d'hygiène, de sécurité et de radioprotection, c'est la loi française qui s'appliquera. ITER sera soumis au même dispositif de contrôle que toutes les installations nucléaires de base en France. La sûreté et la sécurité sera exercée par le niveau 1, contrôlée par une équipe interne indépendante (le niveau 2), sous le regard vigilant de l'autorité de sûreté.

Odile GUIGON, enseignante, FSU

Après avoir assisté hier à la présentation de M. Hardy de l'école internationale, je ne partage pas l'optimisme de M. Imbert. Pour les enfants non ITER, j'ai entendu parler de sélection, et notamment de test linguistique, ce qui me paraît être une dérogation au schéma commun. Ensuite, cette école se fera-t-elle avec des moyens supplémentaires et non pas, comme cela va se faire cette année, en ponctionnant les moyens des Alpes-de-Haute-Provence qui sont limités ? A la FSU, nous

³ PCRD = Programme Cadre de Recherche et Développement.

souhaitons que cet établissement fonctionne pour la maternelle, le primaire et le collège comme un établissement de secteur et que, pour le lycée, il vienne en complément des 3 lycées existants. Manosque est une petite ville, qui fonctionne encore un peu comme un gros village. Si cette école internationale est une école élitiste, elle sera rejetée par la population.

Yannick IMBERT

Deux options ont été discutées et ont été arbitrées. Une première thèse a consisté à dire : pourquoi ne pas irriguer le territoire en ajoutant aux établissements existants des sections internationales ? L'autre thèse a considéré à dire que la complexité du projet (multitude des nations) supposait que l'on conçoive plutôt un instrument qui, bien que spécifique, devait profiter aux enfants.

Vous faites allusion à un débat plus large, qui est la question de la sélection. Je ne considère pas comme aberrant et en tout cas en rien prémonitoire de quelque ségrégation sociale que ce soit de faire passer des tests linguistiques. S'il y a une plus-value à ce type d'établissement pour les enfants de la région qui le fréquenteront, c'est assurément de pouvoir s'intégrer le plus rapidement possible dans un environnement linguistique qui leur soit favorable. Ce n'est pas nouveau. De multiples formations sont aujourd'hui offertes aux jeunes Français et aux jeunes Françaises après un processus de sélection.

Le recteur a marqué une attention vigilante à la qualité du projet pédagogique. Encore une fois, les caractéristiques du projet induisent peut-être un certain nombre de conditions d'organisation et de fonctionnement mais l'objectif est de faire en sorte que cette école tire par le haut les enfants locaux. Encore une fois, cet outil n'a pas pour finalité d'être fermé. Dans son implantation sur le terrain, il a bien été vu comme un complément aux établissements existants.

Sur les moyens, ce projet a fait l'objet d'un consensus qui mérite d'être signalé, car de tels consensus sont rares. Premièrement, le lieu d'implantation n'a fait l'objet d'aucune contestation. Deuxièmement, les différents acteurs interpellés par ce projet se sont mis d'accord pour qu'il y ait une maîtrise d'ouvrage unique, dont le Conseil régional a pris la responsabilité. Troisièmement, il est acté que cet établissement n'échappera pas aux règles de droit commun. Les moyens de fonctionnement viendront de la Commune, du Département et de la Région et je vois mal que le consensus qui s'est établi sur ce grand projet ne se traduise pas par des moyens adéquats pour être à la hauteur des engagements internationaux que nous avons pris. En effet, sur tous les sujets que nous évoquons ce soir, n'oublions pas que nous avons le devoir d'être à la hauteur des attentes de nos partenaires internationaux : nous avons été choisis.

Daniel MASSIMINO, Président du CIQ⁴ de St Lazare à Manosque

Le chantier du laser mégajoule est un chantier franco-français, alors que le chantier d'ITER sera un chantier international avec des équipes internationales qui seront là pour installer et monter la machine pendant plusieurs années.

Je suggérerais à Madame le directeur de l'agence ITER France de mettre en place un centre culturel international qui aurait la charge de régler les problèmes administratifs des familles, qui pourrait recevoir la presse de leur communauté, qui pourrait inviter des artistes de leur pays, qui serait ouvert aux populations locales et qui nous permettrait, à nous locaux, de découvrir ces communautés internationales.

⁴ CIQ = Comité d'Intérêt du Quartier.

La maîtrise d'ouvrage du laser mégajoule est franco-française. Pour autant, pour avoir visité le chantier, je peux vous assurer que la main d'œuvre qui travaille sur le chantier n'est pas uniquement française.

Deuxième élément de réponse, les chantiers d'ITER feront l'objet d'appels d'offres. Qui les remportera ? Je n'en sais rien. Ce que je peux vous dire, c'est ce que j'ai observé sur les appels d'offres du laser mégajoule. Des appels d'offres européens ont été lancés. Sont arrivés en tête des ouvertures de pli les 3 majors françaises du BTP et c'est l'un des trois qui a remporté le marché. Ensuite s'organise la sous-traitance. Cela rejoint ce que nous disions tout à l'heure sur les questions de formation. Si nous ne savons pas nous organiser sur les questions d'emploi et la formation, nous aurons un chantier avec une proportion très importante de main d'œuvre étrangère.

Le logement est en crise dans la région, pour plusieurs raisons, et notamment, parce que les entreprises ne trouvent pas la main d'œuvre pour faire les chantiers. Organisons-nous pour faire en sorte que les chantiers d'ITER profitent majoritairement à de la main d'œuvre française.

Pascale AMENC-ANTONI

Les chiffres qui sont donnés dans le dossier sur les retombées économiques en termes de contrats ou en termes d'emplois ont été établis sur la base du retour d'expérience de la construction de grands outils scientifique internationaux : Tore Supra à Cadarache, le Cern à Genève, le JET à Oxford. Ces grands outils scientifiques internationaux ont de grandes retombées locales, surtout s'il y a de la main d'œuvre formée disponible localement.

Sur l'accueil, j'entends votre suggestion. Pourquoi pas ? Mais ce n'est pas moi qui vais faire un centre culturel international. Aujourd'hui, nous traitons en premier lieu de l'accueil de ces personnes, de la langue, du logement, des tracasseries administratives, mais nous avons toujours eu dans le projet de candidature ce souci culturel, pour faire en sorte que les personnes qui vont venir se sentent bien chez nous, mais aussi que l'on apprenne à leur contact. Dans le dossier présenté par Cadarache, nous avons écarté tout projet de cité où les gens d'ITER vivraient en circuit fermé. Au contraire, nous avons souhaité que les gens s'insèrent dans l'environnement, qu'ils puissent choisir un appartement, une petite maison, de vivre dans une grande ville ou dans un petit village. Par exemple, l'ANAH prévoit de réhabiliter un certain nombre d'habitats anciens, pour les mettre dans le pot de tous les logements qui seront disponibles pour les personnes qui travailleront sur ITER, mais également pour les habitants de la région. C'est une bonne chose si ITER sert de prétexte pour développer un certain nombre de choses.

Dans le centre d'accueil que nous avons bâti, nous veillerons à leur offrir dès le début de la culture.

Michel CHATELIER

Pour répondre sur les retombées en termes d'emplois au niveau local, nous avons l'exemple du JET qui est un projet européen. Décidé en 1978 au niveau européen, il a associé les Etats membres pour travailler sur une machine qui se trouve près d'Oxford en Angleterre. En 99, un rapport a été fait à la demande de la Commission européenne sur les retombées en termes d'emplois : en moyenne, la retombée est de 70 %. Nous pouvons donner les chiffres à la CPDP. Pour un partenaire étranger comme l'Inde ou le Japon, il est intéressant d'envoyer des personnes participer à la construction du

cœur du projet, mais pas de ce qui l'entoure qui représente une grosse masse de travail. Les personnes qui viendront de ces pays seront des personnels hautement qualifiés. Cela laisse une part considérable pour la sous-traitance et les services.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Nous pourrions mettre cette étude sur le site Internet de la CPDP.

Christophe CASTANER, maire de Forcalquier, vice-président du Conseil régional

Je comprends le dispositif de sécurité qui a été mis en place pour sécuriser ce débat public. Le débat doit avoir lieu. La semaine dernière, on a empêché que ce débat ait lieu. Comme vice-président de la Région, j'ai la légitimité de dire que la Région s'est engagée derrière le projet ITER. Elle a été élue sur un contrat qu'elle a passé avec les citoyens. Elle a annoncé clairement qu'elle mobiliserait 152 millions d'euros pour accompagner ce projet. Elle l'a écrit dans son programme et elle a été élue. Je considère donc que les élus qui s'expriment ce soir ont la légitimité de parler au nom de tous les citoyens.

Je voudrais revenir sur la question de l'école internationale. Pour la région qui s'engage à hauteur de 55 millions d'euros, il est bien évident que cet objet ne sera capté par personne d'autre que les citoyens, qu'il aura une fonction majeure d'accueil des enfants internationaux qui viendront sur le site, mais qu'il devra s'ouvrir le plus possible sur la population. Encore faut-il, et c'est la question qui a été posée tout à l'heure, que les moyens de fonctionnement soient assurés. Là aussi, la règle pour nous et la règle dans toutes les discussions avec l'Etat sur ce sujet, c'est que cette école fonctionnera selon le droit commun. Pour nous, c'est une garantie suffisante mais nous serons vigilants.

Sur l'école internationale, il y aura un volet majeur pour une dimension culturelle. Nous avons prévu dans la définition du projet un espace consacré à la dimension culturelle et nous veillerons à ce que ce lieu culturel soit ouvert à la population.

ITER est aussi un effet d'aubaine pour tous les problèmes que nous rencontrons. Sur le foncier, la Région va mobiliser 15 millions d'euros pour accompagner les besoins en logements sociaux sur ce territoire mais, grâce à ITER, nous avons obtenu que le budget de l'EPFR soit doublé pour mener des actions en faveur du logement. Cela couvre tous les champs, y compris celui de l'environnement. ITER est aussi un effet d'aubaine dans notre région pour mettre en œuvre une politique complémentaire à la recherche qui est faite sur la fusion avec la mise en œuvre d'outils nouveaux pour développer les énergies renouvelables.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Je vous livre quelques questions écrites qui ont été posées.

M. Vartagnan, Manosque demande : « *Comment ITER va s'intégrer dans le paysage ?* »

M. Raymond Chaillan, qui se décrit comme citoyen lambda œuvrant dans l'agro-tourisme bio (Mane), demande : « *Je voudrais connaître les risques sur l'environnement et l'impact du projet sur l'attrait touristique de la région.* » Cet aspect sera traité dans l'une des réunions thématiques.

Pascale AMENC-ANTONI

Sur le plan de l'intégration, vous avez vu dans le dossier une vue d'artiste. C'est le résultat d'un concours d'architecte qui avait été fait en 2002.

Un nouveau concours d'architecte sera lancé pour les bâtiments auxiliaires (bureaux, accueil du public, restauration, service médical) et pour la machine. Nous avons tous à cœur de préserver la beauté de cette région et faire en sorte que les constructions s'y intègrent le plus harmonieusement possible.

L'impact sur le tourisme sera sans doute positif. Nous avons déjà beaucoup de demandes de visite, alors que rien d'ITER n'est construit.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Mme Martine Dufour (Manosque) pose la question suivante : « *Le terme de "débat" est source d'incompréhension et donc de rejet. Le débat suppose un choix. Or le choix est fait. Il aurait fallu employer le terme d'information sur ITER. Nous ne nous sentirions pas piégés.* »

La CNDP pense que le projet, en l'état, comporte encore toute une série de choix. Je pense que nous aurons démontré ce soir que nous avons ouvert des chantiers nouveaux dont on croyait peut-être qu'ils étaient déjà fermés.

La deuxième question est posée par Patricia Starec, de Forcalquier. Je crois que nous l'avons déjà entendue : « *Le résultat de l'enquête du débat public, s'il met en lumière une opposition massive au projet, pourra-t-il conduire à son annulation ?* ». Premièrement, le débat public n'est pas une enquête mais une façon de reconstruire ensemble des questions et des solutions. Deuxièmement, le débat public fait émerger des avis et des propositions qui sont portés à la connaissance des personnes publiques responsables du projet, qui auront à nous rendre compte de ce qu'elles feront des sorties du débat public.

Je vous conseille d'aller voir sur le site de la CNDP comment des débats ont progressivement fait évoluer des questions. Entre Paris et Roissy CDG par exemple, certains avaient imaginé un tunnel qui mettrait tous les passagers à l'abri. Un débat public a conduit à des solutions très différentes et beaucoup moins chères.

Yannick IMBERT

Ce débat donne à la population la possibilité d'être informée du projet scientifique et de débattre des implications du projet sur son environnement. Nous ne sommes plus porteurs à nous seuls, quelle que soit la pertinence de nos observations, d'une remise en cause d'une décision internationale prise à Moscou. Il y a des autorités légitimes et légales qui se sont réunies pendant des mois. Il y a eu un processus de validation du projet ITER, puis de son lieu d'implantation. Cela ne sera pas remis en cause, sauf à ce que la France renie sa signature. Evidemment, il n'en est pas question. Pour autant, il faut donner toute l'information sur le projet. Derrière une technique très sophistiquée, ce projet a un impact pour l'humanité tel qu'il faut le ramener à cette dimension. Il faut expliquer aux gens que cette installation est une contribution à la résolution d'un problème : la question de la ressource énergétique et de l'accès des populations du monde à la ressource énergétique. Cette décision a été mûrement réfléchie, elle est prise, il n'y a pas à y revenir. Il faut donner l'information nécessaire sur sa finalité, il faut répondre aux questions légitimes et il faut

ouvrir un débat. Chacun des points que nous avons évoqués ce soir, le foncier, le logement, l'itinéraire de transport des charges lourdes, donnera lieu à des enquêtes publiques qui sont aussi des formes d'expression démocratique. Débuteront à l'automne des enquêtes publiques sur tous ces points. Ce débat n'est en rien factice puisque moi, parmi d'autres, je suis là pour écouter et pour prendre en compte un certain nombre de choses, pour faire en sorte que les dossiers qui seront soumis à la consultation populaire soient des dossiers qui tiennent la route et qui répondent par anticipation à des préoccupations légitimes.

Pas de remise en cause de la décision ; un débat ouvert et riche sur les conditions de réalisation du projet.

Daniel MASSIMINO, Président du CIQ⁵ de St Lazare à Manosque

La machine ITER peut-elle servir à d'autres domaines de recherche ? Par exemple, dans le domaine médical, je sais que l'hélium super-fluide a apporté des améliorations dans l'imagerie médicale.

Michel CHATELIER

Vous connaissez la réponse, puisque vous avez cité les applications de la supraconductivité pour l'imagerie médicale. Les exemples sont nombreux. La fusion a un but énergétique, mais tous les bénéfices qui peuvent être tirés parallèlement doivent l'être. Les procédés qui sont développés avec les industriels et l'ensemble des participants du programme fusion conduiront à des applications dans les matériaux, les procédés, l'informatique, etc. un peu comme le spatial a fait avancer à très grands pas différents domaines de la technologie dans les années 60 et 70.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Nous avons prévu une réunion sur ces questions.

Patrick BALDI, ingénieur au CEA

Vous avez rappelé que le débat public ne portait pas sur la décision même d'ITER : il faudrait le rappeler au début de chaque réunion pour éviter les débordements.

Vous avez peu parlé des infrastructures routières qui mènent du logement à la machine. Or dans la région de Manosque, nous avons déjà de gros problèmes de transport car les routes sont étroites. La route du barrage a été fermée : aujourd'hui, tout le monde passe par une seule route. Je suis un peu inquiet quand je vois les budgets qui seront alloués en termes d'infrastructures. Je n'ai pas vu de budget spécifique pour le 04 et le 84.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Comme le temps passe, je vous propose de cumuler les questions, pour que vous puissiez apporter une réponse globale.

⁵ CIQ = Comité d'Intérêt du Quartier.

Nous avons dit que le débat public ne portait pas sur les décisions de faire ITER et de l'implanter à Cadarache, mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Un député des Alpes-de-Haute-Provence

Je suis venu ce soir pour soutenir une fois de plus ce grand projet pour lequel nous nous sommes tous battus, quelle que soit notre appartenance politique. Hier encore à l'Elysée, le Président de la République m'a parlé du projet ITER comme il le fait chaque fois qu'il rencontre un élu de ce département. C'est dire s'il tient à ce projet.

Si le débat tel qu'il nous a été présenté ce soir continue, je pense que la CNDP aura fait du bon travail. J'ai assisté à de nombreux débats, mais aucun n'a été de la qualité de celui de ce soir, jamais nous n'avons eu des interlocuteurs qui ont si bien répondu aux questions posées. Je vous remercie les uns et les autres.

Monsieur Imbert a fait allusion tout à l'heure à l'association « comment réussir ITER ? », créée par Mme Joissains, député-maire d'Aix-en-Provence. Plusieurs vice-présidents de cette association sont présents dans la salle : Monsieur Jeanmet, maire de Manosque, Monsieur Joubert, maire de Vinon et moi-même. Nous sommes maintenant 211 communes à avoir adhéré. Nous avons créé cette association pour qu'aucune commune concernée par le projet ITER dans la région ne soit laissée au bord du chemin, pour que toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants et quel que soit leur éloignement, puisque la commune de Gap par exemple a adhéré à l'association, soient continuellement informées, puissent éventuellement peser sur les décisions. Nous savons nous mieux que les autres ce qu'il faut réaliser dans nos communes pour profiter de ce projet dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Monsieur le Président, avez-vous l'intention d'auditionner l'association « Comment réussir ITER ? » et les 211 maires qui la composent ?

Nicolas HUPON

Monsieur Imbert a rappelé les enjeux pour l'humanité et pour la paix du projet ITER. Face à ces enjeux, je proposerai que l'on abandonne l'ère chrétienne et que l'on démarre en 2006 une ère nouvelle, l'ère de la fusion contrôlée. Je n'en ai absolument pas parlé au Président de la République, il s'agit d'une initiative tout à fait personnelle.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Monsieur le député, la CPDP n'a pas à auditionner qui que ce soit : elle a à mettre face à face des acteurs qui n'ont pas toujours eu le temps ou les moyens de se voir. Comment votre association va-t-elle contribuer au débat ? Tous les acteurs peuvent produire un cahier d'acteur, qui sera mis à disposition de tous dans les mêmes conditions que le dossier du débat. Certains débats publics ont donné lieu à 20, 30, 40, 50 cahiers d'acteurs.

Yannick IMBERT

Ce débat est très intéressant. Il est très utile de parler au Président de la République. Je vais vous révéler un secret d'Etat. S'il n'y avait pas eu l'implication des hautes autorités de la République, il

n'y aurait pas eu le projet à Cadarache. Si certains, notamment dans cette salle, n'avaient pas parlé au Président de la République, il n'est pas certain qu'aujourd'hui, nous serions en train de débattre de l'implantation d'ITER à Cadarache.

La question des infrastructures est un vrai sujet. ITER ne crée pas des problèmes, mais doit nous aider à mettre un coup d'accélérateur à la résolution de problèmes que nous connaissons par ailleurs. Cette région est en retard en matière d'infrastructures, à tel point qu'il faut prendre garde à ce qu'à 20 ans la région ne se trouve pas totalement isolée des axes de développement.

Aujourd'hui, un axe Lyon-Turin se dessine. Va démarrer un autre débat public sur l'axe rhodanien Languedoc-Roussillon Espagne. Il existe donc un risque de mise à l'écart de la région PACA. Indépendamment d'ITER, il fallait se mobiliser fortement sur ces questions. D'ailleurs, elles ont fait l'objet d'un traitement particulier dans le contrat de plan Etat-Région.

Le projet ITER doit être l'occasion d'une vraie réflexion sur les infrastructures. Nous avons besoin d'une infrastructure de transport pour l'acheminement des charges lourdes mais il faut veiller à ce que les aménagements construits à l'occasion du projet ITER améliorent la desserte routière entre la pointe de Berre et Cadarache. Débute cette semaine, sous la conduite d'une ingénieure de l'équipement bien connue dans ce département qui rejoint la mission ITER, un travail de concertation avec l'ensemble des maires des communes situées sur l'itinéraire pour définir l'itinéraire exact et faire en sorte que l'aménagement profite à la commune traversée ou tangente. On ne crée pas une autoroute à 2 fois 2 voies mais on aménage un itinéraire existant. Sur les 300 convois, environ 200 ne nécessitent pas d'aménagement particulier.

Parallèlement, il nous faut réfléchir aux infrastructures de transports collectifs. Le gouvernement a renforcé les crédits pour accélérer la mise en place d'un RER entre Marseille et Aix. Au-delà, il faut réfléchir à ce que l'on fait entre Marignane, Aix, Manosque, Sisteron et Gap, pour que les citoyens de cette région soient mieux transportés, et pas forcément par la route.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Je vous remercie d'avoir annoncé que tous ces projets feront l'objet du débat public.

De la salle

Pourquoi ne déclasserait-on pas l'autoroute A51 en une voie rapide ? Ce serait formidable pour toute la région.

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Cette question sera inscrite sur le site Internet et une réponse lui sera apportée.

Merci pour cette belle réunion. Je vous invite à boire un verre au fond de la salle.